



000000

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Moni
belg



04006337

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEVOLENTIC LE

6 01 2004
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/01/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Entente Presloise**

Forme juridique **asbl**

Siège **Gilly**

N° d'entreprise

409494210

Objet de l'acte : **PV du conseil d'administration du 29 septembre 2003**

Nous vous prions de bien vouloir acter les modifications suivantes .

1°) Le conseil d'administration du 29 septembre 2003, acte la démission de Monsieur Albert FICHEFET, comme administrateur délégué, secrétaire et, correspondant qualifié auprès de l'URBSFA

2°) Après avoir affilié Monsieur Antonio PERCIO à l'URBSFA, celui-ci est admis comme administrateur et nommé, par le conseil d'administration, aux fonctions de secrétaire et, correspondant qualifié auprès de l'URBSFA.

3°) Le conseil d'administration acte que dorénavant tous les actes de gestion et de disposition seront signés, par deux administrateurs.

Liste des administrateurs

Président : JEANMART Christien

Secrétaire : PERCIO Antonio

Trésorier : REALI Ernest

Membre : DEVOS Thierry

Membre : MASSAUT Gaston

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers